

**Décision n° P 2018- 39 en date du 04 JUIN 2018  
du président du directoire portant délégation de signature à la personne  
responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions  
relatives à la réutilisation des informations publiques**

**Le président du directoire de la Société du Grand Paris**

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L. 300-2, L. 330-1 et R. 330-2 à R. 330-4,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu le décret du 30 mai 2018 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris (M. Thierry Dallard),

Vu la décision n° P 2017-52 du 13 juillet 2017 désignant la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques ;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Nathalie Syndique, personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques, à l'effet de signer, au nom du président du directoire, tout acte ou document relevant de l'exécution de ses attributions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues par l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 susvisé.

Fait à Saint-Denis, le **04 JUIN 2018**



Thierry DALLARD